

# Affaire des SMS : une magistrate suspendue par le conseil supérieur de la magistrature

C'est une décision rare dans le monde judiciaire. Le conseil supérieur de la magistrature (CSM) a suspendu une magistrate de la cour d'appel de Bastia, Rose-May Spazzola, à la suite de son audition le 27 juin par l'inspection générale de la justice, selon plusieurs sources concordantes.

Présidente de la chambre de l'instruction de la cour d'appel, celle-ci est visée par deux enquêtes, judiciaire et administrative, et désormais interdite temporairement d'exercer le temps des investigations.

En cause : les échanges téléphoniques réguliers et particulièrement nombreux - 1230, selon le *Canard En-*

*chaîné*, qui a révélé l'affaire - que la magistrate aurait eus avec l'ancien président du conseil départemental de Haute-Corse, François Orlandi, placé sous le statut de témoin assisté dans une affaire d'emplois fictifs présumés à la collectivité de Corse entre 2010 et 2015. Le mois dernier, la Cour de cassation a décidé de dépayser l'ensemble de cette enquête au profit d'un juge d'instruction du tribunal de Paris.

Fin mai, des perquisitions avaient eu lieu aux domiciles de la magistrate et de François Orlandi, ainsi qu'à la cour d'appel de Bastia dans le cadre d'une information judiciaire ouverte pour violation du secret de l'instruction et

revel. Si la défense de Rose-May Spazzola n'a pu être jointe hier, cette suspension ne laisse pas le barreau bastiais indifférent. *"Toute mesure prise antérieurement à un jugement de condamnation définitif ne peut que porter atteinte à la présomption d'innocence, appuie M<sup>e</sup> Gilles Antomarchi, bâtonnier de l'ordre des avocats de Bastia. Cela s'applique pour Mme Spazzola comme pour tous les justiciables."*

À la suite de cette suspension, c'est désormais le premier président de la cour d'appel de Bastia, François Rachou, qui préside temporairement la chambre de l'instruction.

J. M.